



## La section de Créteil vous informe

ETE 2020



### COVID-19 VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Les fonctionnaires et les contractuels de Créteil se sont mobilisés sans compter pour mener à bien leur mission. Sur le terrain ou en télétravail, ils ont démontré une formidable mobilisation pour servir le service public en pleine situation d'urgence sanitaire, et cela malgré des conditions de travail difficiles.

**Le décret du 14 mai a permis la mise en place de cette prime exceptionnelle versée aux agents et contractuels particulièrement mobilisés du 16 mars au 11 mai 2020 sur les missions essentielles, qu'ils soient en télétravail ou en présentiel.**

Cela concerne les services, indispensables au fonctionnement minimum de la cité : l'Etat civil, le cimetière, l'entretien des espaces publics, la sécurité des bâtiments et espaces de la ville, les services à la personne comme l'aide à domicile, les prestations sociales, l'accueil des

enfants scolarisés et la petite enfance, les soins infirmier, le service de paie, l'informatique...

La collectivité a déterminé lors du Comité Technique du 25 juin, les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle, soit :

- **35 euros par jour**, pour les missions essentielles exercées en présentiel,
- **10 euros par jour**, pour les missions essentielles en télétravail.

En cas de mobilisation par demi-journée :

- **17.50 euros** par demi-journée en présentiel,
- **5 euros** par demi-journée en télétravail

Cela dans la limite plafonnée à 1000 euros et pour la période de 37 jours maximum (hors samedi et dimanches).

La proposition a été acceptée à l'unanimité par l'ensemble des partenaires et représentant du personnel de la ville lors du Comité Technique.  
**Cette prime sera versée en septembre.**

#### 2020, rappel des aides possibles aux agents de la ville et du CCAS de Créteil :

- Pour la garde de votre enfant de moins de 3 ans : 2,83€/jour,
- Centre de loisirs : 5,18€/jour,
- Allocation enfant handicapé : 156,38€/mois,
- Aide pour un séjour familial en centre ou gîte : 7,55€/jour,...

Vous pouvez vous informer sur l'Intranet >vie de l'agent>guide RH et règlements>guide des avantages sociaux

**Tu peux nous joindre cet été :**

Section CFDT ville de Créteil  
Claire ARNOLD & Dalida FAROUIL  
22 rue de Mesly - 1<sup>er</sup> étage à gauche  
Tél : 01 49 80 88 78 / 06 65 34 93 57  
Mail : [cfdt@ville-creteil.fr](mailto:cfdt@ville-creteil.fr)